

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 15 JUIN 2022**

Délibération n°

2022052

Date de convocation : 10/06/2022

Date d'affichage : 16/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 22

Vote : 22
Pour : 22 (dont 5 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le

ID : 064-216401000-20220615-2022052-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 15 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 juin 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES.

Mmes Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Céline FAYS,

Absents excusés : Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), Marc PERRIER (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Mikel AMILIBIA, Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE

OJ n°6 : Décision modificative n°2 - Budget général 2022

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines

Suite à l'acquisition d'emplacements réservés situés sur le Chemin de Harrieta, parcelles cadastrées AZ106 et AZ117, et pouvoir les incorporer dans le patrimoine communal, il convient de passer des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

▪ Dépenses d'investissement :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
041	Opérations patrimoniales	2111 Terrains nus	+ 400,00€
TOTAL D.M Dépenses d'investissement			+ 400,00€

▪ Recettes d'investissement :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
041	Opérations patrimoniales	1328 Autres	+ 400,00€
TOTAL D.M recettes d'investissement			+ 400,00€

Point Budget :

Chap.	Montant budgétisé au BP	Montant DM2	Montant budget après DM2
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
041	00,00€	+ 400,00€	400,00€
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
041	00,00€	+ 400,00€	400,00€

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2022 du budget général, les transferts de crédit à l'intérieur de la section d'investissement, dans le sens des dépenses et des recettes ;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 15 juin 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

